



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 27 du 29 mars 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION N° 570/ARM/DGA/DOMN/UM_CIRCEA

relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management « combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions » de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique.

Du 25 mars 2024

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

Direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique ; sous-direction des affaires générales et de la qualité.

INSTRUCTION N° 570/ARM/DGA/DOMN/UM_CIRCEA relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management « combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions » de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique.

Du 25 mars 2024

NOR A R M A 2 4 0 0 4 3 9 J

Référence(s) :

- Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21).
- Arrêté du 23 février 2024 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 21).

➤ [Instruction N° 560/ARM/DGA/DOMN/SDAQ du 11 mars 2024 relative aux missions et à l'organisation des unités de management de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Instruction N° 570/ARM/DGA/DO/UM C2ER du 21 juin 2021 relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management connectivité cyber espace renseignement de la direction des opérations.](#)

Référence de publication :

SOMMAIRE

1. OBJET.

2. MISSIONS.

3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.

- 3.1. Le directeur d'unité de management.
- 3.2. Le directeur adjoint.
- 3.3. Les adjoints spécialisés du directeur.
- 3.4. Autres personnels.
- 3.5. Personnels ayant des missions spécifiques.

4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.

- 4.1. Segments de management.
- 4.2. Équipes pluridisciplinaires de direction de projet.

5. ANTENNE.

6. SOUTIEN.

7. DISPOSITIONS DIVERSES.

DESTINATAIRES :

- Monsieur le chef de l'inspection de l'armement
- Monsieur le directeur des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique
- Monsieur le directeur de la préparation de l'avenir et de la programmation
- Monsieur le directeur de l'industrie de défense
- Monsieur le directeur international de la coopération et de l'export
- Madame la directrice de l'ingénierie et de l'expertise
- Madame la directrice des ressources humaines
- Monsieur le chef du service de la transformation et de la performance
- Madame la cheffe du service de la sécurité de défense et des systèmes d'information
- Monsieur le directeur de l'agence de l'innovation de défense
- Monsieur le chef du département central d'information et de communication

1. OBJET.

La présente instruction définit les missions et l'organisation de l'unité de management combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions (UM CIRCEA), organisme extérieur placé sous l'autorité directe de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique (DOMN) de la direction générale de l'armement (DGA) conformément aux dispositions de l'article 9. de l'arrêté de

deuxième référence.

Elle complète l'instruction de troisième référence.

2. MISSIONS.

Les missions générales d'une unité de management (UM) sont définies au point 2. de l'instruction de troisième référence.

L'UM CIRCEA est un organisme extérieur placé sous l'autorité directe de la DOMN. Son domaine de compétence porte sur la conduite :

- des opérations d'armement (programmes d'ensemble, programmes, opérations d'ensemble et opérations non érigées en programmes), dans les domaines de l'espace, des systèmes de communication, de la cybersécurité, de l'observation et du renseignement, qui relèvent du budget opérationnel de programme (BOP) CIRCEA du programme 146 « équipement des forces » ;
- d'études amont du programme 144 « environnement et prospective de la politique de défense » qui lui sont confiées, dans les domaines d'innovation suivants :
 - supériorité informationnelle ;
 - cyber et NAVWAR ⁽¹⁾ ;
 - espace ;
 - protection et surveillance ;
- des projets qui lui sont confiés au profit :
 - du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ;
 - du programme 152 « gendarmerie nationale » ;
 - du programme 178 « préparation et emploi des forces » ;
 - du programme 212 « soutien de la politique de défense » ;
- de la politique technique et sectorielle de ses domaines de compétence.

3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.

3.1. Le directeur d'unité de management.

Les responsabilités d'un directeur d'unité de management sont décrites au point 3.1. de l'instruction de troisième référence.

En particulier, le directeur de l'unité de management CIRCEA (DUM CIRCEA) est responsable du budget opérationnel du programme 146 « équipement des forces » relevant de l'UM CIRCEA ainsi que de l'unité opérationnelle s'y référant.

3.2. Le directeur adjoint.

Le DUM CIRCEA dispose d'un directeur adjoint qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses fonctions et le représente dans toutes les instances qu'il juge appropriées.

Le DUM fixe par décision le détail des attributions qu'il confie au directeur adjoint.

3.3. Les adjoints spécialisés du directeur.

Le DUM CIRCEA peut avoir des adjoints spécialisés dont les missions sont précisées dans leur fiche de poste.

3.4. Autres personnels.

Le DUM dispose, pour l'assister dans ses fonctions, des personnes qui lui sont rattachées ou relevant d'autres directions ou services conformément au point 3.4. de l'instruction de troisième référence.

3.5. Personnels ayant des missions spécifiques.

Le DUM s'appuie sur des directeurs d'opérations export (DOE) rattachés organiquement à la direction internationale de la coopération et de l'export (DICE).

D'autre part, il dispose de personnels qui sont en postes permanents à l'étranger.

4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.

4.1. Segments de management.

Sauf exception, les projets ou activités dont l'unité de management assure la conduite ou l'exécution sont regroupés au sein de sept segments de management :

- segment de management « Action cyber » : SM ACCYB ;
- segment de management « Cybersécurité » : SM CYSEC ;

- segment de management « Connectivité » : SM CONNECT ;
- segment de management « Renseignement stratégique et spatial » : SM R2S ;
- segment de management « Renseignement tactique et opératif » : SM RTO ;
- segment de management « Surveillance » : SM SURV ;
- segment de management « Etudes amont » : SM EA.

Le segment de management « Action cyber » (SM ACCYB) couvre les opérations relatives à la lutte informatique offensive (LIO), à la lutte informatique d'influence (L2I) et à la connaissance de l'environnement cyber.

Le segment de management « Cybersécurité » (SM CYSEC) couvre les opérations relatives à la cyberprotection (filrière chiffre, passerelles multi-niveaux, mobilité sécurisée) et à la lutte informatique défensive (LID).

Le segment de management « Connectivité » (SM CONNECT) couvre l'ensemble des opérations relatives aux fonctions communications (postes radio, satellites, liaisons de données tactiques, réseaux opératifs), navigation (GPS ⁽²⁾, GNSS ⁽³⁾, NAVWAR) et identification (IFF).

Le segment de management « Renseignement stratégique et spatial » (SM R2S) couvre les opérations relatives au renseignement d'origine image (ROIM y compris exploitation), au renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) stratégique (y compris capteurs aéroportés) et spatial.

Le segment de management « Renseignement tactique et opératif » (SM RTO) couvre les opérations relatives aux drones MALE ⁽⁴⁾ et tactiques ainsi qu'au renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) tactique.

Le segment de management « Surveillance » (SM-SURV) couvre les opérations contribuant à la maîtrise de l'espace, aux postures permanentes de sûreté (PPS) Air et Mer, notamment le commandement et la conduite des opérations aériennes (au sol comme en vol) et la surveillance maritime (depuis la terre comme aéroportée).

4.2. Équipes pluridisciplinaires de direction de projet.

Chaque manager est responsable opérationnel d'une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de direction de projet (EPDP) telles que décrites au point 4.2. de l'instruction de troisième référence.

5. ANTENNE.

Pour la conduite de ses projets, l'UM CIRCEA, qui est un organisme multi localisé, s'appuie sur une antenne située sur le site DGA de Bruz. L'antenne regroupe le personnel opérationnel de l'ensemble des segments de management de l'UM CIRCEA affectés géographiquement sur le site de Bruz.

Cette antenne est placée sous l'autorité d'un chef d'antenne. Il a pour rôle de veiller aux bonnes conditions générales de fonctionnement de l'antenne et d'assurer un relais d'information entre l'antenne et la direction de l'UM.

Le chef d'antenne est sous l'autorité du DUM CIRCEA qu'il représente auprès des autorités locales.

Dans la limite de ses attributions et dans le cadre des délégations qui lui sont consenties par le DUM CIRCEA, le chef d'antenne est l'interlocuteur local privilégié pour toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail du personnel civil et militaire de l'antenne. Il s'assure que les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail fixées dans le recueil des dispositions de prévention (RDP) de l'organisme et, le cas échéant, les règles communes fixées par le chef d'emprise sont portées à la connaissance du personnel et veille à leur application.

6. SOUTIEN.

Le soutien de l'UM CIRCEA est assuré conformément aux dispositions du point 6. de l'instruction de troisième référence.

7. DISPOSITIONS DIVERSES.

L'instruction N° 570/ARM/DGA/DO/UM C2ER du 21 juin 2021 relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management connectivité, cyber espace renseignement de la direction des opérations, est abrogée.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général de 1^{ère} classe de l'armement,
directeur de l'unité de management combat infovalorisé,
renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions,*

Michel SAYEGH.

Notes

⁽¹⁾ NAVWAR : *NAVigation electronic WARfare* (Guerre électronique sur système de navigation par satellite).

⁽²⁾ GPS : *Global Positioning System*.

⁽³⁾ GNSS : *Global Navigation Satellite System*.

⁽⁴⁾ MALE : Moyenne Altitude Longue Endurance.